



ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

IDENTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

CONTEXTE

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelable (ApER) prévoit la création dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter prioritairement.

ENJEU

Accélérer la production d'énergie sur le territoire concerné

OBJECTIF POUR LES COMMUNES

Définir, **après concertation avec leurs administrés**, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ».

MOTIF DE LA SECONDE IDENTIFICATION

Le Comité Régional de l'Energie réuni le 19/07/2024 a constaté **l'insuffisance de la première vague de propositions** transmises par les communes au regard des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Il convient donc d'identifier et soumettre de nouvelles zones d'accélération.

Les ZADER à Salon-de-Provence

- Identification en première approche des différents secteurs qui pourraient représenter un potentiel de production **d'énergie solaire photovoltaïque et solaire thermique**
- Des secteurs constitués de **terrains publics et privés** pouvant être valorisés par l'installation de production d'énergie solaire.
- En milieu urbanisé, les secteurs repérés sont **ceux qui regroupent du bâti**, public ou privé, présentant **des surfaces de toitures importantes**.
- Enfin, **les nappes de stationnement**, publiques ou privées, sont également sélectionnées pour l'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

1/ Photovoltaïque :

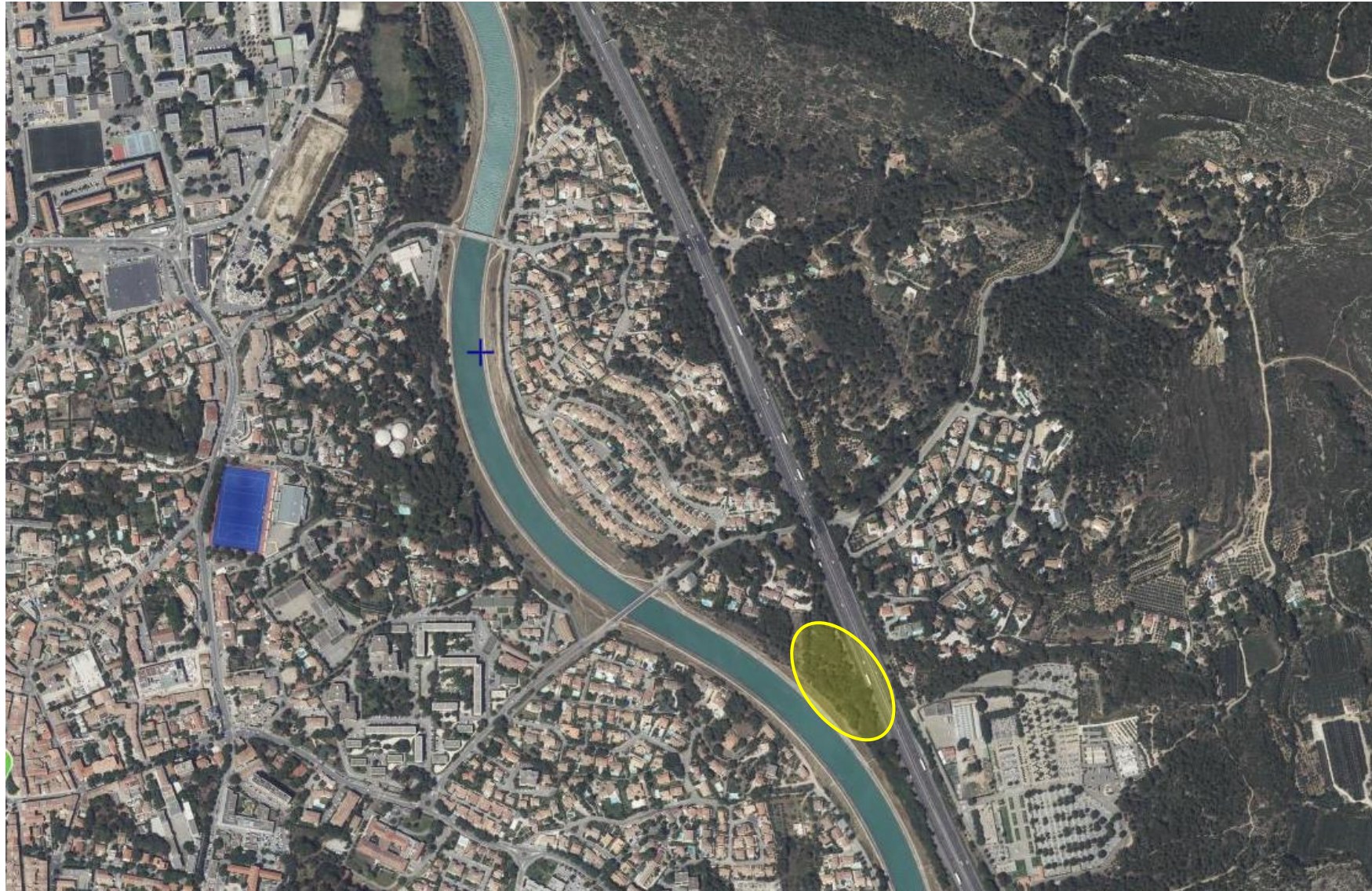
Les Viougues



Chemin de la Sagne



Les Magatis

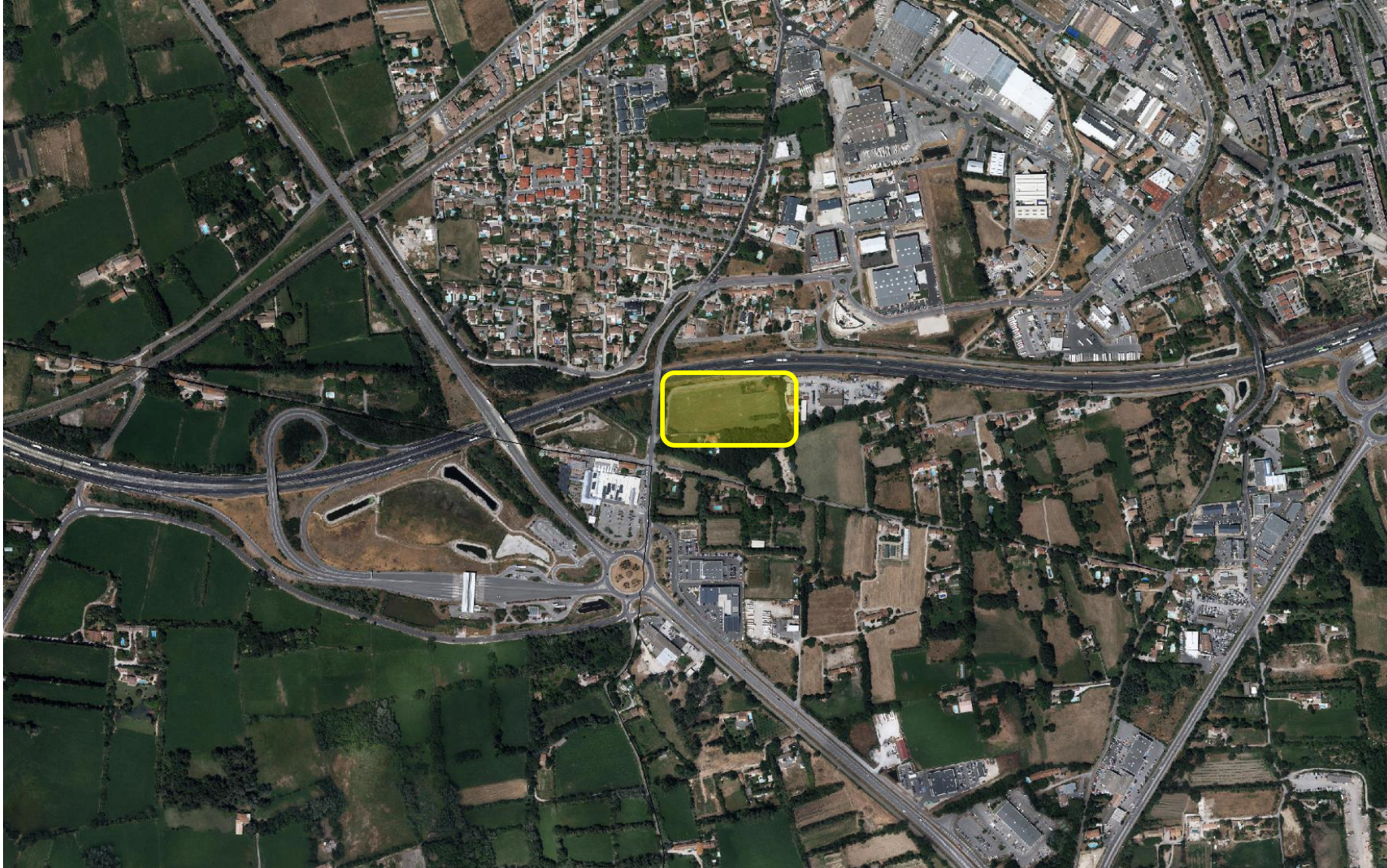


Les Tuilières



2/ Biomasse:

Les Broquetiers



Faites nous part de vos remarques

Vous pouvez nous faire part de vos éventuelles observations sur les zones définies ci-après du 19 septembre au 20 octobre 2024:

- **par courrier** à l'attention de
Ville de Salon-de-Provence
A l'attention du service urbanisme
174 place de l'Hôtel de Ville
BP 120
13300 SALON DE PROVENCE
- **par mail** : urbanisme@salon-de-provence.org en indiquant ZAENR dans l'objet de votre mail.

